

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

|  |   |
|--|---|
| N°2017/MARS/024                                | <b>OBJET :</b><br><br>DESIGNATION DES CONSEILLERS<br>MUNICIPAUX AU SEIN DES COMMISSIONS<br>COMMUNAUTAIRES DE LA COMMUNAUTE<br>DE COMMUNES DE LA BRIE NANGISSIENNE |
| <u>Date du conseil municipal</u><br>06/03/2017 |   |
| <u>Date de la convocation</u><br>27/02/2017    |   |
| <u>Date de l'affichage</u><br>27/02/2017       |   |

L'an deux mille dix-sept, le six mars à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 27 février 2017.

Étaient présents :

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, André PALANCADE, Claude GODART, Anne-Marie OLAS, Simone JEROME, Pascal HUÉ, Didier MOREAU, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Charles MURAT, Virginie SALITRA, Michel VEUX, Alain VELLER, Karine JARRY, Samira BOUJIDI, Danielle BOUDET, Sandrine NAGEL, Jacob NALOUHOUNA, Medhi BENSALÈM, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIÈRE, Pascal D'HOKER, Stéphanie SCHUT.

Étaient absents représentés :

- Stéphanie CHARRET, représentée par Michel BILLOUT
- Marina DESCOTES-GALLI, représentée par Virginie SALITRA
- Rachida MOUALI, représentée par Jean-Pierre GABARROU

Madame Anne-Marie OLAS est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-40-1,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

VU l'arrêté préfectoral 2016/DRCL/BCCCL/n°88 portant extension du périmètre de la communauté de communes « Brie nangissienne » aux communes d'Aubepierre Ozouer-le-Repos, Bréau, La Chapelle-Gauthier, Mormant, et Verneuil l'Etang,

VU la délibération du Conseil communautaire n°2014/28-06 en date du 17 avril 2014 portant détermination des commissions de la communauté de communes,

VU la délibération n° 2014/SEPT/123 du 15 septembre 2014 portant désignation de conseillers municipaux au sein des commissions communautaires de la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne,

VU la délibération n° 2017/JAN/001 du 23 janvier 2017 portant avis sur la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne,

CONSIDERANT l'extension du périmètre de la Communauté de communes « Brie nangissienne » aux communes d'Aubepierre Ozouer-le-Repos, Bréau, La Chapelle-Gauthier, Mormant, et Verneuil l'Etang, entraînant une recomposition du Conseil communautaire à compter du 1<sup>er</sup> février 2017,

CONSIDERANT l'opportunité pour la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne à créer de nouvelles commissions pour l'exercice de nouvelles compétences et à réactualiser la composition des commissions communautaires existantes suite à l'extension du périmètre intercommunal,

CONSIDERANT la possibilité aux conseillers municipaux non communautaires des communes membres d'une intercommunalité à siéger au sein des commissions communautaires,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

**ARTICLE Unique :**

DESIGNE les conseillers municipaux appelés à siéger au sein des commissions communautaires comme suit :

| Commission communautaire  | Membres non communautaires désignés  |
|---|--|
| Développement économique, Emploi et Insertion                         | <ul style="list-style-type: none"><li>Mme Stéphanie SCHUT (membre suppléant)</li></ul>   |
| Finances et Ressources humaines                                       | <ul style="list-style-type: none"><li>Mme Catherine HEUZE-DEVIES (membre titulaire)</li></ul>  |
| Santé et Multisports  | <ul style="list-style-type: none"><li>M. André PALANCADE (membre titulaire)</li><li>M. Pascal D'HOKER (membre suppléant)</li></ul>   |
| Petite Enfance, Enfance   | <ul style="list-style-type: none"><li>Mme Anne-Marie OLAS (membre titulaire)</li><li>Mme Catherine HEUZE-DEVIES (membre suppléant)</li></ul>   |
| Aménagement de l'Espace, S.P.A.N.C., Transport, Numérique et Bâtiment | <ul style="list-style-type: none"><li>M. Pascal HUE (membre suppléant)</li><li>M. Pascal D'HOKER (membre titulaire)</li></ul>  |
| Communication   | <ul style="list-style-type: none"><li>M. Michel VEUX (membre titulaire)</li><li>Mme Stéphanie SCHUT (membre titulaire)</li><li>Mme Catherine HEUZE-DEVIES (membre suppléant)</li></ul> |
| Culture et Animation  | <ul style="list-style-type: none"><li>Mme Danielle BOUDET (membre titulaire)</li><li>Mme Rachida MOUALI (membre titulaire)</li></ul>   |
| Cadre de vie et Environnement   | <ul style="list-style-type: none"><li>M. Pascal HUE (membre suppléant)</li><li>M. Pascal D'HOKER (membre suppléant)</li></ul>  |
| Travaux et Accessibilité  | <ul style="list-style-type: none"><li>M. Medhi BENSALÉM (membre titulaire)</li><li>Mme Stéphanie SCHUT (membre suppléant)</li></ul>  |

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 7 mars 2017

Le Maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20170306-2017-MARS-024-  
DE  
Date de télétransmission : 15/03/2017  
Date de réception préfecture : 15/03/2017